ART. 8 N° **42605** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 42605

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 2555 de Mme Manin

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE 8**

Au début de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Toute »

le mot:

« Chaque ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à garantir que toute heure travaillée ouvre les mêmes droits en matière d'acquisition de points sans prise en considération du temps de travail annuel.